

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
Section Autorisations
A l'att.de G. Michiels
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : B900/2015
N/Réf. : JMB/BXL-2.2466/s.597
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 15 juin 2015.

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Bouchers, 58 à 62.
Transformation de la façade et aménagement d'une terrasse au 4^e étage.
Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 24 novembre 2016 sous référence, réceptionnée le 30 novembre, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserves*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 14 décembre 2016, concernant le projet.

La demande concerne un immeuble à appartements situé dans la zone de protection de la maison traditionnelle sise rue des Bouchers 67 ainsi que dans la zone tampon Unesco autour de la Grande Place. Elle vise à aménager une terrasse (53 m²) sur une toiture plate existante au quatrième étage côté rue et à transformer la façade au niveau du quatrième étage (nouvelles menuiseries en PVC blanc, transformation d'une fenêtre en extracteur de fumé, percement d'une porte pour accéder à la terrasse et réenduisage en remise en peinture en blanc du cimentage existant.

Le projet ne porte pas directement atteinte aux biens protégés et à leurs zones de protection. Par contre, la CRMS déconseille l'utilisation de PVC au profit de châssis en bois. Elle demande également de prévoir un recul de 1,90 m afin que la terrasse soit le moins visible à partir des Galeries Royales. La CRMS suggère de profiter de cette intervention pour isoler la toiture plate. Enfin, elle recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- B.D.U. - D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin du patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, commission de concertation (par mail).